GRAND CONSEIL

MARS 2023 **RC-RAP_685569**

RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Taraneh Aminian et consorts - Les produits chimiques sont-ils utilisés en toute sécurité dans les écoles des degrés Secondaires I et II ?

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 10 mars 2023, à la Salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Aliette Rey-Marion, Carine Carvalho, Claude Nicole Grin, Valérie Induni, Graziella Schaller (remplaçant Jacques-Aandré Haury), de MM. Sergei Aschwanden, Guy Gaudard, Vincent Bonvin, John Desmeules, Nicolas Bolay, Julien Eggenberger (remplaçant Aude Billard), Hadrien Buclin (remplaçant Vincent Keller)., sous la présidence de Mme Sylvie Pittet Blanchette.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de Mme Suzanne Peters (directrice générale adjointe DGEP) et de MM. Guillaume Ruiz (adjoint au DG-DGEP), Jean-François Theubet (directeur général adjoint DOFSI-DGEO).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a suivi les travaux de la commission et établi les notes de séances.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La directrice générale adjointe DGEP précise que le cycle d'audits externes de sécurité et de santé concerne les bâtiments en général, et pas seulement les classes de chimie. Il ne se terminera pas à la fin 2023 comme précédemment annoncé, mais à la fin 2024, car on a décidé d'associer ces cycles d'audit à des mesures d'aménagements dans les bâtiments, et de mener ainsi dans une temporalité proche les deux aspects, audits et réalisation des mesures. On a constaté qu'une fois l'audit réalisé, il faut pouvoir réaliser dans un délai raisonnable les mesures à prendre, au risque sinon de créer des incertitudes. Les auditeurs externes nous ont informé que les secteurs où on avait fait le plus de progrès en termes de gestion et de son amélioration était clairement la chimie.

3. POSITION DU POSTULANT

La postulante a été contactée par la présidente de la COFOR. Elle se déclare satisfaite du rapport, mais relève concernant les conclusions qui mettent en avant « la nécessité d'accentuer la formation et l'accompagnement des responsables de chimie » qu'il peut y avoir une certaine difficulté lorsqu'il s'agit d'entreprises extérieures. Par exemple, comment cela se passe-t-il avec les entreprises de nettoyage, notamment l'information au personnel qui nettoie ces salles. Par ailleurs, une fois les audits transmis, quelles sont les mesures de suivi.

4. DISCUSSION GENERALE

La directrice générale adjointe DGEP précise que ce postulat a eu l'avantage de rendre attentif la DGIP qu'il fallait mettre au courant le personnel de nettoyage de manière plus appliquée et attentive, ce qui a été fait. Ce qui est également le cas des autres personnes qui entrent en contact avec les

locaux concernés. Les choses ont pu être améliorées, une procédure existe, et quand on constate qu'elle n'est pas suivie, les directions d'établissement le signalent à la DGIP. Par ailleurs, entre le moment où la postulante enseignait et la situation actuelle, les produits qui doivent l'être sont étiquetés et sous clef.

5. LECURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

[Elle n'est pas demandée].

6. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Ecublens, le 30 mars 2023 La rapporteuse :
(signé) *Sylvie Pittet Blanchette*